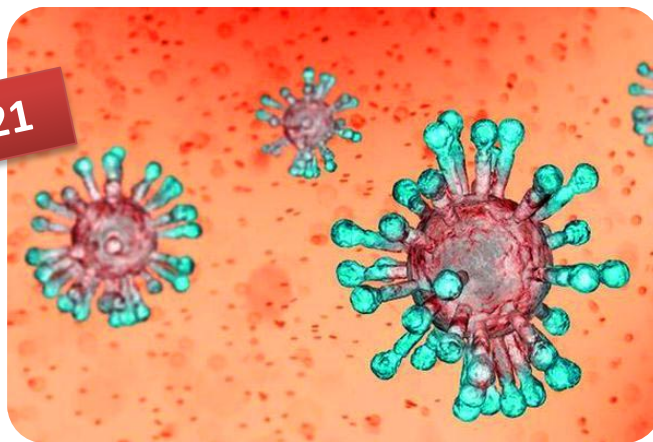


# Covid-19

Actualisation du 7 juin 2021



**Nouvelle étape vers un retour à la vie normale dans les Ehpad, les USLD et les résidences autonomes**

- ▲ Mesures d'assouplissement progressives en fonction de l'avancement de la campagne de vaccination et de l'épidémiologie locale
- ▲ Remise en cause de ces mesures dès 3 cas positifs détectés et jusqu'à maîtrise du cluster ; arrêt des visites, sorties et activités
- ▲ Formalisées dans un plan de gestion :
  - concerté (médecin coordonnateur et équipe soignante)
  - avec consultation du Conseil de Vie Sociale (CVS)
  - communiqué aux résidents et à leurs proches
- ▲ Application d'une politique de dépistage des résidents et professionnels (y compris les personnes vaccinées) dès l'apparition d'un cas positif

Recommandation de l'ARS Bretagne :

- 1 cas => Contact-tracing renforcé et dépistage élargi\* si cas positifs dans le 1<sup>er</sup> cercle
- 3 cas => dépistage élargi\*

*\* évaluation du périmètre au cas par cas*

**Les admissions ne sont pas conditionnées par la vaccination  
mais celle-ci doit être proposée rapidement**

## ▲ Port du masque chirurgical par le résident et le(s) visiteur(s)

Quel que soit le statut vaccinal du résident

- Hors de la chambre
- En cas de visite en chambre
- En cas de difficultés au port du masque par le résident, port du masque obligatoire par toutes les personnes présentes

## ▲ Distanciation physique

- 2 mètres entre 2 personnes sans masque
- Les plaques de plexiglas ne sont plus considérées comme une mesure de protection efficace

## ▲ Désinfection

- Désinfection des mains par friction avec un PHA
- Désinfection des objets partagés par le visiteur et le visité (téléphone et équipements numériques...) avec un détergent Désinfectant (d/D) virucide

## ▲ Aération et nettoyage des locaux

## ▲ Schéma vaccinal

- vaccin Pfizer® (ARNm) : 2 injections à 3 ou 4 semaines d'intervalle
- vaccin Moderna® (ARNm) : 2 injections à 4 semaines d'intervalle
- vaccin AstraZeneca® : 2 injections à 9 ou 12 semaines d'intervalle
- vaccin Janssen® : 1 injection
- personnes ayant été infectées par le Covid-19 quelque soit l'antériorité de l'infection : 1 injection (2 injections pour les personnes en Ehpad et USLD)

## ▲ Immunité considérée comme acquise

- pour la vaccination avec 2 injections : 14 jours après la 2<sup>ème</sup> injection
- pour la vaccination avec 1 injection : 4 semaines après l'injection
- suite à une infection récente inférieure à 6 mois et documentée par un test RT-PCR ou antigénique
- pour la personne ayant été infectée et ayant eu une injection : 2 semaines après l'injection

## Accueil de jour

- ▲ Ouverture de l'ensemble des accueils de jour
  - groupe composé des mêmes personnes (8 à 10) quel que soit leur statut immunitaire
  - transport vers l'accueil de jour assuré

## Lors des repas

- ▲ Maintien d'une extrême vigilance
- ▲ Collectifs
  - distance entre les tables : 2 mètres
  - installer les résidents en quinconce à la même table
  - éviter les brassages entre les groupes

	Résident protégé *	Résident non protégé*
<b>Promenade en extérieur</b>	<p>Autorisée</p> <p>Respect des gestes barrières</p> <p>Désinfection des mains par friction avec un PHA au retour</p>	
<b>Activités collectives</b>	Éviter les brassages de groupe et favoriser un mixte (protégé, non protégé) dans un même groupe	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorisée</li> <li>• Pas de dépistage</li> <li>• Pas d'isolement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorisée</li> <li>• Dépistage hebdomadaire</li> <li>• Vigilance sur l'apparition de symptômes</li> </ul>
<b>Sortie dans la famille</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorisée</li> <li>• Respect strict des gestes barrières pour le résident et l'accueillant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorisée après accord du médecin coordonnateur</li> <li>• Respect strict des gestes barrières pour le résident et l'accueillant</li> </ul>
	<b>Au retour du résident</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désinfection des mains par friction avec un PHA</li> <li>• Si contact à risque et/ou apparition de symptômes : test RT-PCR au retour + isolement 7 jours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désinfection des mains par friction avec un PHA</li> <li>• Test RT-PCR à J4 et J7</li> <li>• Maintien en chambre non recommandé</li> <li>• Pas de repas ni d'activités collectives pendant 7 jours à partir du retour</li> </ul>

\* Voir diapo 4 « Statut immunitaire »

	Résident protégé *	Résident non protégé*
<b>Visite en espace collectif</b> <i>ou</i> <b>Visite en chambre par les autres résidents, les familles ou amis, les professionnels extérieurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorisée</li> <li>• Autorisée en chambre pour les résidents cas confirmés/contact à risque, en cas de situation particulière (fin de vie, syndrome de glissement...)</li> </ul>	
	<b>Visite possible, recommandations pour le visiteur</b> Test RT-PCR 72 heures avant ou TAG le jour même ou Attestation certifiée de vaccination	
	<b>À l'arrivée du visiteur</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplir l'auto-questionnaire et le registre de traçabilité</li> <li>• Rappel des gestes barrières + vérification du port du masque chirurgical ou catégorie 1</li> <li>• Désinfection :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- des mains par friction avec un PHA</li> <li>- des objets partagés (téléphone/tablette...) à l'aide d'un d/D virucide</li> </ul> </li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de test ni d'isolement après la visite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition de test RT-PCR à J4 et J7</li> <li>• Surveillance accrue si apparition de symptômes</li> </ul>
<b>Visite interdite</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les visiteurs revenant d'un pays hors UE dans un délai de 7 jours</li> <li>• Si détection de 3 cas positifs de Covid-19 au sein de la structure dans les 10 derniers jours</li> </ul>		

\* Voir diapo 4 « Statut immunitaire »

## [Allègement post vaccinal des mesures de protection dans les Ehpad et dans les USLD](#)

Ministère des solidarités et de la santé - 12 mars 2021

## [Nouvelle étape vers un retour à la vie normale dans les Ehpad, les USLD et les résidences autonomes](#)

Ministère des solidarités et de la santé - 12 mai 2021

### **Fiches vaccins sur le site mesvaccins.net :**

- <https://www.mesvaccins.net/web/vaccines/656-covid-19-vaccine-moderna>
- <https://www.mesvaccins.net/web/vaccines/658-comirnaty-pfizer-biontech>
- <https://www.mesvaccins.net/web/vaccines/650-covid-19-vaccine-astrazeneca>
- <https://www.mesvaccins.net/web/vaccines/666-janssen-covid-19-vaccine>